

ACTUALITÉ

Bien qu'acte de souveraineté, la délivrance d'un visa est sujette à polémique. Après les récentes sorties médiatiques critiquant les conditions déplorables d'obtention des visas, le corps diplomatique français a tenu à faire le point sur la situation.

Conférence de presse de l'ambassadeur et des consuls de France au Maroc

Extension du réseau d'accueil

“Nous espérons que les demandes de visas seront déposées longtemps à l'avance, car cela permettra aux demandeurs d'éviter les longues files d'attente et les désagréments que cela peut occasionner”. Cet appel a été lancé par l'ambassadeur de France au Maroc, Michel de Bonnecorse, lors d'un point de presse organisé à Casablanca le 13 juin 2001 conjointement par l'ambassadeur et les consuls de France au Maroc. Une occasion pour ces derniers de réexpliquer la politique de la France en matière de demande et d'octroi de visas.

Guichets

Évoquant les relations entre le Maroc et la France, Michel de Bonnecorse a dit que *“dans ce beau fixe, il y a un nuage, un petit sujet d'irritation qu'est celui des visas. Il date de six ou sept ans au moment où tout Marocain a commencé à pouvoir disposer d'un passeport”*. Depuis, le nombre de demandeurs de visas a connu un accroissement important, mais qui n'a pas été accompagné d'un renforcement des structures d'accueil. Une situation à laquelle les autorités consulaires comptent remédier, en augmentant le nombre de guichets ouverts au public.

Le Consulat général de Casablanca a ouvert la voie en allouant 10 millions de dirhams aux travaux d'extension du service des visas. La nouvelle aile d'une superficie de 1100 m², comme qui dirait, réduit au silence certains confrères qui taxaient les anciens locaux de “cages”. Grâce à cette extension, le nombre de guichets ouverts aux demandeurs de visas passe de 10 à 18 et de 30 à 50 guichets pour tout le Maroc d'ici à fin juillet 2001.

La nouvelle structure sera dotée d'un service d'accueil et d'information. Deux files d'attente sont prévues. L'une pour



Michel de Bonnecorse a indiqué qu'il “n'y a jamais eu de quotas des visas.”

Nous avons même favorisé les visas longue durée et avons délivré

plus de visas qu'auparavant”.

Selon les diplomates français tout Marocain qui a un projet personnel viable et sincère peut avoir son visa.

les visas spéciaux fonctionnant une demi-journée et basculant sur les visas d'études l'après-midi. La deuxième file est réservée aux visas touristiques. Les

délais d'octroi de visas seront réduits à 24 heures pour les visas touristiques et 1 heure pour les visas spéciaux. Par ailleurs, le consulat de Casablanca va ouvrir de nouvelles lignes téléphoniques pour instituer un système de rendez-vous qui permettra d'annihiler le phénomène des files d'attente interminables, a indiqué Thierry Eder, chef du service des visas.

Notons qu'un nouveau consulat sera construit à Agadir avec un investissement de l'ordre de 10 à 15 millions de FF, en partie financé par les droits versés par les demandeurs qui s'élèvent à près de 33 millions de FF pour près de 140.000 visas. Les consulats de Marrakech et de Fès seront réaménagés.

Arbitrage

Abordant la procédure et les critères d'octroi des visas, Michel de Bonnecorse a indiqué qu'il “n'y a jamais eu de quotas des visas. Nous avons même favorisé les visas longue

durée et avons délivré plus de visas qu'auparavant”. Selon les diplomates français tout Marocain qui a un projet personnel viable et sincère peut avoir son visa. Tout en avouant avoir le sentiment qu'il y a une certaine responsabilité dans l'exigence de dossiers à constituer parfois superflus, l'ambassadeur a souligné que les consuls essaient d'appliquer les règles françaises auxquelles se superposent celles de l'accord de Schengen. Et bien qu'il n'existe pas d'arbitraire, on reconnaît l'existence d'une “zone grise où l'appréciation revient au chef de poste” et qui comprend une part de subjectivité.

Le nombre de visas a accru de 50 % depuis 1995 et enregistré un taux de croissance moyen de 16% entre 1999 et 2000. L'année dernière, le nombre de visas accordés était de l'ordre de 120.439 contre 103.322 en 1999. Le chiffre prévisionnel des octrois pour 2001 est de 150.000.

Les demandes refusées étaient au nombre de 81.212 en 2000 contre 59.934 en 1999. Le taux de bénéficiaires de visas qui ne reviennent pas est de 8 %, soit à peu près 12.000 personnes. En l'an 2000, près de 1333 dossiers déposés à l'Office des migrations internationales (OMI) concernaient le regroupement familial. Par contre, il y a une augmentation “assez préoccupante” des mariages de Français avec des Marocaines et qui pose de sérieux problèmes d'appréciation aux agents consulaires. Si le mauvais immigré chasse le bon, il n'en demeure pas moins que tout postulant est suspecté d'être un émigré en puissance jusqu'à preuve du contraire. La coopération entre les consulats, la police marocaine et les pays membres de l'espace Schengen (qui disposent d'un système d'information et de vérification) sont là pour rappeler aux candidats à l'émigration qu'ils sont archi-fichés. □

A.D.A